

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022

A 10h00 en visioconférence

Présents :

Membres du Comité Directeur : Marjorie AUFRERE / Viviane BARCLAY / Franck BELLEVIER / Jean-Jacques BENA / Julien BLANCHET / Sylvain BOUQUET / Sylvie COMMEUREUC / Laura FLESSEL COLOVIC / Bruno GARES / Grégory GOETZ / Philippe LAFAY / Hugues LE MERRE / Karine MORTECLETTE / Nicolas REGNARD / Paule RICHARD / Julien RICHET COOPER / Claire RIGOUSTE / Sébastien ROBINEAUX / Emmanuelle RODRIGUEZ / Brigitte SAINT BONNET / Thérèse SALVADOR / Véronique SOLIVELLAS MASSUEL / Sylvie SORMAIL / Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE

Excusés : Mario BOURDAGEAU / Brigitte BRIEU VERDEAUX / Michel CARLIEZ / Rémy DELHOMME / Jean-Marc GUENET pouvoir à Karine MORTECLETTE / Grégory LAFON pouvoir à Bruno GARES / Jean-Michel LUCENAY / Caroline MERALDO pouvoir à Brigitte SAINT BONNET

Président(e)s de comités régionaux : Jean-Christian CARRIE (Occitanie) / Eléa COQUARD (Centre Val de Loire) / Mohamed DHAOUADI (Normandie) / Alain GARNIER (Région Sud) / Pascale ISAUTIER (La Réunion) / Luck MARTIN BOUYER (Hauts de France) / Guillaume MICHON (Pays de la Loire) / Dominique VEYRAC (Bourgogne Franche Comté)

Excusés : Denis GALLOT (Grand Est) / Marie-Claude GUILLAUME (Guadeloupe) / René MERIL (Martinique) / Luc MONTBLANC (Ile de France) / Lionel POSSELT (Bretagne) / Pierre VITALI (Corse)

Invités : Christophe CONRAD / Patrick GROC / Olivier HANICOTTE / Jean-Noël HAUTEFAYE / Sylvie LE MAUX / Frantz MULLER / Mathieu GOARIN / Jean-Yves ROBIN / Virginie THOBOR

Excusés : Clément CAMBEILH / Pierre GUICHOT

Brigitte SAINT BONNET prend la parole et indique qu'elle relaie Grégory GOETZ en tant que secrétaire de séance puisqu'il est à l'étranger et passe la parole au président.

1/ Accueil par le président et hommage à Alain VARILLE

Le président remercie les membres d'être présents et s'excuse pour les soucis techniques que certains ont rencontrés. Il espère que tout le monde a passé de bonnes vacances.

Il est ensuite rendu hommage à la mémoire d'Alain VARILLE et propose une minute de silence.

Il félicite les athlètes pour les bons résultats lors des championnats d'Europe et du monde.

12 médailles pour la catégorie U23, 11 médailles au championnat d'Europe seniors et 8 médailles au championnat du Monde seniors dont 3 médailles d'or individuel. Ce sont des résultats exceptionnels et ce niveau n'avait pas été atteint depuis très longtemps. Il félicite l'encadrement et la direction technique, les entraîneurs et bien évidemment les sportifs.

Le président précise qu'il s'agit du 7^e comité directeur de l'année. De nombreux CD ont été de courte durée en raison de la crise sanitaire qui nécessitait anticipation, agilité et réactivité. Il espère que la COVID est derrière et que cette nouvelle saison sportive pourra se dérouler normalement.

Cependant il y a déjà, de la part de la FIE, des annulations de La Havane, des Etats-Unis, Hong Kong etc.

Ces annulations sont la conséquence de deux problèmes : d'une part la COVID certainement et la guerre d'autre part. Il ne faut pas oublier également que nous assistons à des annulations sur le territoire qui sont d'ordre économique et écologique.

Il faut donc être très vigilant.

Le président indique que le calendrier FIE est sorti tardivement, le 28 mai et à ce jour, nous n'avons toujours pas le calendrier de l'Europe.

Nous avons un calendrier correct et il remercie les services administratifs, notamment Frank BERTHIER, Patrick GROC et Paul JALAT qui, en moins d'un mois, ont réussi à l'établir.

Il faudra s'adapter sur les épreuves européennes.

Le président cède la parole à Brigitte SAINT BONNET pour le déroulé de l'ordre du jour.

2/ Approbation du compte-rendu du 14 juin 2022

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est validé moins une abstention

3/ Composition du bureau fédéral, du comité directeur et de la commission épée hommes

Brigitte SAINT BONNET énumère les différentes modifications à l'aide d'un PowerPoint annexé en pièce jointe.

Bureau fédéral : nomination de Julien RICHET COOPER validé moins une abstention

Commission épée hommes : constitution validée à l'unanimité

Accession au comité directeur de Jean-Noël HAUTEFAYE

4/ Communication-marketing-partenariats

Brigitte SAINT BONNET passe la parole à Sylvie LE MAUX qui présente les différents points à l'aide d'un PowerPoint joint en annexe.

Philippe LAFAY demande si le cabinet d'audit envisagé comme partenaire sera prestataire de la fédération, au même titre que les commissaires aux comptes ou les experts-comptables.

Sylvie LE MAUX lui répond par la négative, sachant qu'aujourd'hui il y a un commissaire aux comptes à la fédération et qu'il s'agit juste d'un accompagnement de l'image concernant le cabinet d'audit.

5/ Médical

Sylvain BOUQUET présente les certificats médicaux précisant les informations et précisions affichées sur le site fédéral, concernant les seniors et les vétérans. Ces propositions répondent à la législation en vigueur.

6/ Direction technique nationale

➤ Principes des règles de sélections des équipes de France pour les championnats et les coupes du monde

Virginie THOBOR prend la parole.

Elle félicite l'ensemble des athlètes seniors et des staffs des résultats historiques obtenus lors des championnats du monde au Caire.

Virginie THOBOR présente ensuite les principes des règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France toutes armes et toutes catégories d'âge confondues (M17/M20 et seniors) concernant les compétitions dites de préparation (circuits européens, coupes du monde et grands prix) et les compétitions dites de référence (championnats d'Europe, championnats du monde, universiades ...).

➤ Présentation et validation des candidatures

Concernant les candidatures, Patrick GROC les présente à l'aide d'un PowerPoint annexé en pièce jointe.

Un appel à candidature a été envoyé le 31 août 2022 pour l'organisation des événements suivants :

- La Fête des Jeunes : 10 et 11 juin 2023
- Les championnats de France U23 aux 3 armes : 17 et 18 juin 2023
- Les championnats de France N1 seniors individuel : en décembre 2023
- Épreuve Nationale N°2 au fleuret M17 : 3 et 4 décembre 2022
- Épreuve Nationale N°3 au fleuret M20 : 11 et 12 février 2023

Dans le tableau récapitulatif, vous trouverez les candidatures reçues.

Fête des Jeunes M15 : le président du club de Mâcon a été contacté mais ne souhaite pas se repositionner pour l'année 2023.

Le club d'Albi a envoyé une candidature mais elle ne sera acceptée que sous réserve d'une visite sur place de la DTN et du service événementiel de la fédération.

Sylvie SORMAIL demande si Albi est facile d'accès.

Le président précise qu'il avait été demandé si l'on laissait en l'état actuel les ½ finales des championnats de France M15 qui devaient avoir lieu à Paris, mais aujourd'hui ni Paris, ni l'Ile de France n'ont proposé leur candidature. Patrick GROC précise qu'il y a quelques années, des championnats de France ont eu lieu à Albi. Il est donc possible de s'y rendre, et, à ce jour, il n'y a pas d'autres candidatures.

Jean-Jacques BÉNA demande pourquoi il n'y a pas plus de candidatures alors que c'est une compétition importante. Patrick GROC répond qu'en effet c'est un événement important qui nécessite beaucoup d'installations, qui mobilise beaucoup de bénévoles ainsi qu'un back-office conséquent.

Frank BELLEVIER intervient en précisant que récemment Albi a organisé un championnat de France seniors qui s'est très bien déroulé.

Il est procédé au vote pour Albi : unanimité.

Épreuve Nationale N°2 au fleuret M17 : 3 et 4 décembre 2022 : St Germain en Laye : unanimité

Épreuve Nationale N°3 au fleuret M20 : 11 et 12 février 2023 : Cognac : unanimité

Les championnats de France U23 aux 3 armes : 17 et 18 juin 2023 : Clermont Ferrand : unanimité

Les championnats de France N1 seniors individuel : en décembre 2023 : 3 candidatures reçues : Nantes, Castelnau le Lez, Courbevoie

Un cahier des charges spécifique pour cet événement est en cours de rédaction et sera envoyé à ces 3 candidats qui confirmeront leur candidature. La décision d'attribution est reportée au comité directeur de décembre 2022.

➤ Validation des modifications du règlement sportif

Karine MORTECLETTE présente les modifications « arbitrage vie sportive ».

Point 1 : gestion des arbitres par les organisateurs d'épreuves nationales seniors individuelles.

Décisions soumises au comité directeur : la collecte des engagements et de la contribution solidaire à l'arbitrage sera réalisée par l'organisateur de l'épreuve nationale seniors individuelle.

Voté à l'unanimité.

Point 2 : contribution solidaire à l'arbitrage.

Suppression de la contribution solidaire pour 9 tireurs et plus et changement du montant de la contribution solidaire pour 4 tireurs et plus à hauteur de 130 euros.

Voté à l'unanimité.

Point 3 : modifications du règlement sportif

Il est proposé les modifications suivantes pour la saison 22-23 :

- Date de calcul des quotas : actualisés au 31 août (article 11.2 des principes communs)
- Composition équipes seniors : introduction de la saisine de la DTN (article 12.2)
- Classements national seniors : intégration des épreuves U23 organisées en France (article 13.4.3). NB : ces organisations doivent répondre aux règlements des épreuves nationales pour les clubs français, en termes de montant d'engagement et de règle d'arbitrage.
- Classements vétérans : intégration des épreuves européennes organisées sur le territoire français (article 13.4.4). NB : ces organisations doivent répondre aux règlements des épreuves nationales pour les clubs français, en termes de montant d'engagement et de règles d'arbitrage.
- Tableau des coefficients : conformité par rapport aux 2 points ci-dessus (article 13.4.7)
- Épée dames seniors : suppression de la formule 2 jours
- Fleuret hommes seniors : modification de la formule épreuve nationale par équipes
- Fleuret dames seniors : modification de la formule championnat de France par équipes

- Vétérans aux 6 armes : formules individuelles et équipes (établies selon les principes votés lors du CD du 14/06/2022

Philippe LAFAY regrette que le règlement sportif arrive tardivement alors que les comités régionaux en ont besoin avant pour rédiger leur règlement sportif régional. Il aimerait que le règlement sportif soit validé au mois de mai l'année prochaine. Un tireur effectuant ces études à l'étranger pensait que le premier circuit national était ouvert comme l'an dernier. Cela signifie qu'il devrait payer un autre vol pour venir à l'épreuve sélective régionale. Le président rappelle les difficultés de l'année écoulée mais précise que tout sera fait pour envoyer les informations aux clubs dès avril-mai.

Karine MORTECLETTE rappelle que le comité directeur a validé le 14 juin l'organisation des compétitions ouvertes, tour de poules etc.

Validation de ces changements dans les règles communes et les règles spécifiques.

Vote : unanimité

7/ Finances : informations financières

Brigitte SAINT BONNET prend la parole et présente le document adressé par voie électronique aux membres du comité directeur.

Hugues LE MERRE s'interroge sur le plan départemental, dans le domaine de la réglementation, où il y a eu un litige entre un club et un comité départemental.

Karine MORTECLETTE demande pourquoi, au point 3.1, la prise en charge financière des licences FIE et CEE pour les athlètes M17 et M20 a été modifiée.

Le président répond que c'est à sa demande. Ce remboursement nécessite un lourd travail du service de la comptabilité et un coût pour la fédération. Il estime également que cette modification n'a qu'un très faible impact financier (25 €) pour le club ou l'athlète.

Bruno GARES répond qu'il y a un budget auprès de l'ANS pour les seniors.

Il est procédé au vote pour modifier ou non cet article : unanimité moins 5 abstentions

Vote sur l'ensemble des informations financières, hormis le point 3.1 : unanimité

8/ Questions diverses

Brigitte SAINT BONNET répond aux questions diverses à l'aide d'un PowerPoint annexé en pièce jointe.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au comité directeur.

Grégory GOETZ
Secrétaire général

Bruno GARES
Président